

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour une prestation d'appui technique sur la mise en place d'une ligne de traitement de venaison

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2025-CC-156 en date du 11 décembre 2025 portant sur les modalités de collaboration pour étudier la prise de compétences « abattoir » ;

Considérant le projet de développement de l'abattoir de Neussargues-Moissac ;

Considérant que pour mener à bien ce projet il est nécessaire de se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage ;

Rappelant que le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) École nationale des industries du lait et de la viande (ENILV) d'Aurillac peut conduire ces missions pour ce type de projet ;

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif principal 2026, dépenses de fonctionnement, chapitre 011 – Charges à caractère général, article 62268 – Autres honoraires, conseils ;

DECIDE

Article 1 : De signer un devis et une convention pour une prestation d'appui technique dans le cadre du projet pour la mise en place d'une ligne de traitement de la venaison au sein de l'abattoir de Neussargues-Moissac pour un montant de 700 € net de taxe (TVA non applicable) ;

Article 2 : Les missions du prestataire comprendront les phases suivantes : appui technique sur site et en visioconférence (soit 2 demi-journées de travail) ;

Article 3 : De préciser que le CCAG-Prestations intellectuelles est applicable à la présente mission ;

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 5 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

